

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Références à rappeler :

Collectivité : ORDURES MENAGERES-CCVLV
Acte : 80300 0041213510631 293790511
Débiteur : 3180210767
SAS LE PIGEONNIER DU LOT
Montant Acte : 120.00 Euro

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC GOURDON
SGC DE GOURDON
1 RUE DES CAMELIAS
46300 GOURDON

**Contactez, pour toute information :
SGC GOURDON**

3364-011641-0021-0

**Références bancaires :**

BDFEFRPPCCT/FR643000100246C469000000032
Tél : 05 65 41 02 49
Mél : sgc.gourdon@dgfip.finances.gouv.fr
Ouvert :

SAS LE PIGEONNIER DU LOT
1 PROMENADE DE HERON
46700 PUY L EVEQUE

Madame, Monsieur,

En application de l'article L 1617-5 7° du code général des collectivités territoriales, j'ai demandé ce jour à :

[X] Votre banque : BANQUE POPULAIRE OCCITANE ,

13 BD DE LA PAIX, 46220 PRAYSSAC ,

[] **Votre employeur :**

[] **Votre débiteur :**

de verser à ma caisse, dans la limite des sommes qu'il détient pour votre compte ou dont il est débiteur envers vous, le montant des créances, rappelées ci-après, dont vous êtes actuellement redevable à l'égard de : **ORDURES MENAGERES-CCVLV**

Dans la mesure où la saisie administrative à tiers détenteur porte sur un compte courant, de dépôt ou d'avance, je vous informe que votre banque doit laisser à disposition du débiteur personne physique, dans la limite du solde créditeur du ou des comptes au jour de la saisie, une somme à caractère alimentaire d'un montant égal au montant forfaitaire, pour un allocataire seul, mentionné à l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles en application de l'article L. 162-2 du code des procédures civiles d'exécution.

Toute contestation relative au présent acte doit être formulée dans les conditions fixées par l'article L 1617-5-1° et 2° du code général des collectivités territoriales (voir page 2).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A GOURDON, le 22/01/2025,

Le comptable public,
PETIT Maryse

DÉTAIL DES SOMMES DUES

NATURE DE LA DETTE		MONTANT
2024/- T 51 01/10/2024-Redevance spéciale Ordures ménagères Forfait 2024		120,00
TOTAL		120,00
FRAIS +		0,00
ACOMPTES VERSES -		0,00
TOTAL RESTANT DÙ :		120,00

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du comptable public dont émane le présent document. Le cas échéant, les informations portées sur le présent courrier sont susceptibles d'être transmises à l'organisme ordonnateur.